

ENSEMBLE NOUS POUVONS
FAIRE ÉVOLUER LES MENTALITÉS



PRÉVENTION - SANTÉ - SÉCURITÉ - MANAGEMENT

ORGANISME DE
FORMATION

LA SÉCURITÉ EST ENTRE VOS MAINS !

SOMMAIRE

Qui Sommes-Nous ?	P04-P05
Prévention.....	P06-P09
Secourisme.....	P10-P13
Incendie.....	P14-P16
Management.....	P17-P20
Qualité de Vie et des Conditions de Travail.....	P21-P25
Hygiène Alimentaire.....	P26-P27
Formations de Formateur.....	P28-P29
Infos Pratiques.....	P30-P31

QUI SOMMES-NOUS ?

Chez **GH FORMATION**, nous avons une mission :

Accompagner les professionnels et les entreprises dans le développement de leurs compétences et la mise en conformité avec les obligations légales en matière de formation.

Une expertise issue du terrain

Je suis **Greg HURIER**, fondateur et gérant de **GH FORMATION** que j'ai créé en **2021** pour répondre aux **besoins** concrets des entreprises en matière de formation Prévention Santé Sécurité et Management.

Diplômé en Qualité, Sécurité, Environnement (**QSE**) et Méthodes d'Organisation et de gestion Industrielle, et fort de plus de 15 années d'expérience en management, j'ai occupé des postes stratégiques tels que Responsable de Production et Responsable Hygiène, Sécurité, Environnement.

Ces années d'expérience m'ont permis de mesurer l'impact direct de la formation sur la performance des équipes, la prévention des risques et la conformité réglementaire. C'est cette conviction qui m'a poussé à créer **GH FORMATION**, un organisme engagé, proposant des formations adaptées aux réalités des entreprises.

Une approche pédagogique et participative !

Depuis 2021, nous proposons des **formations pratiques, interactives et axées sur des résultats concrets, adaptées aux besoins des salariés et des employeurs**. Notre pédagogie repose sur une approche participative, favorisant l'apprentissage par l'échange, la mise en situation et via des cas pratiques adaptés à votre réalité professionnelle.

Nos formations couvrent un large éventail de domaines, dont certaines sont obligatoires selon le Code du travail. En effet, plusieurs articles imposent aux employeurs de former leurs collaborateurs sur des sujets clés liés à la santé, la sécurité et aux conditions de travail, telles que :

- ✓ **Sécurité au Travail et prévention des risques professionnels (articles L4121-1 et suivants du Code du travail)**
- ✓ **Formation des membres du CSE en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (articles L.2315-18 et L.2315-40)**
- ✓ **Habilitations spécifiques (SST, Incendie, etc...) selon la réglementation en vigueur**

Nos formations sont animées par des experts qualifiés qui encouragent la participation à travers des exercices pratiques, des mises en situation et/ou des études de cas concrets.

Que ce soit pour répondre à une exigence légale, pour monter en compétences ou améliorer la performance de votre équipe, nous vous accompagnons avec des formations en présentiel et éventuellement en visio, adaptées à vos besoins.

La prévention, un levier de performance sous-estimé !

Et si la prévention était un investissement rentable plutôt qu'un coût ? Beaucoup d'entreprises sous-estiment son impact sur la productivité, l'engagement des équipes et la réduction des arrêts de travail.

Favoriser la formation et la prévention aide à **faciliter le dialogue social**, ce qui permet à une entreprise d'**améliorer sa compétitivité et son efficacité** tout en assurant le **bien-être de ses employés**. La formation développe les compétences des salariés, augmente leur productivité et réduit les erreurs. La prévention contribue à **diminuer les accidents et les maladies professionnelles**, optimisant ainsi les coûts et valorisant l'image de l'entreprise. Ces actions combinées garantissent une meilleure performance et une pérennité accrue.

Enfin, de bonnes conditions de travail permettent de faciliter le dialogue social, d'**instaurer un climat de travail** apaisé, de limiter les conflits et renforcer l'engagement des équipes.

**ANTICIPEZ vos obligations,
DÉVELOPPEZ vos compétences
et ASSUREZ la conformité de votre entreprise
avec NOS FORMATIONS !**

PRÉVENTION

NOS DIFFÉRENTES FORMATIONS

ACTEUR PRAP IBC



14h en présentiel

(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteurs Industrie Bâtiment Bureautique Commerce)

La formation **Acteur PRAP IBC** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses salariés (art. L4121-1 et suivants du Code du Travail), et relatifs à la manutention manuelle (art. R4541-1 à R4541-9 du Code du Travail).

Cette obligation inclut la **mise en place de mesures de prévention adaptées aux risques professionnels**, notamment ceux liés à l'activité physique, identifiés comme une cause majeure de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et d'Accidents du Travail.

En intégrant dans sa démarche de prévention la formation **PRAP IBC**, l'entreprise **réduit le risque d'accidents et de maladies professionnelles, diminue l'absentéisme et améliore la productivité**. Elle se conforme ainsi aux obligations légales tout en valorisant une démarche de prévention efficace, bénéfique tant pour les salariés que pour sa performance globale.

PUBLIC CIBLE : La formation **PRAP IBC** s'adresse aux salariés, encadrants et préventeurs des secteurs de l'industrie, du BTP, de la Bureautique et du commerce.

OBJECTIFS DE LA FORMATION : La formation **PRAP IBC** vise à permettre aux participants d'**identifier les risques** liés à l'activité physique, d'**adopter les principes de sécurité physique et d'économie d'effort**, d'**analyser les situations de travail** et de **proposer des améliorations pour réduire les contraintes physiques** et prévenir les TMS.

> Certificat National **PRAP IBC**

Maintien et Actualisation des Compétences tous les 2 ans (7 heures)

ACTEUR PRAP 2S



28h en Présentiel (dont 14h consacrées à l'Accompagnement à la Mobilité), soit 4 jours non consécutifs.

(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Sociale)

La formation **Acteur PRAP 2S** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses salariés (articles L4121-1 et suivants du CT), notamment en matière de manutention manuelle (articles R4541-1 à R4541-9 du CT).

Dans le secteur Sanitaire et Social, les efforts physiques liés aux soins, déplacements et postures prolongées augmentent le risque de TMS et d'Accidents de Travail. La formation **PRAP 2S** aide à prévenir ces risques, **améliore la sécurité des soignants, optimise la prise en charge des bénéficiaires** et répond aux obligations légales, tout en renforçant la Qualité de Vie au Travail et la performance de l'établissement.

PUBLIC CIBLE : La formation **PRAP 2S** cible les soignants, aidants, encadrants et préventeurs du secteur Sanitaire et Social (hôpitaux, EHPAD, aide à domicile).

OBJECTIFS DE LA FORMATION : À l'issue de la formation, les participants seront capables d' :

- Identifier les risques liés à l'activité physique dans leur secteur
- Adopter les principes de sécurité physique et d'économie d'effort afin de prévenir les TMS
- Analyser les situations de travail et proposer des améliorations pour limiter les contraintes physiques
- Aider à la mobilisation des personnes à mobilité réduite en respectant leur autonomie et en évitant les efforts inutiles

> Certificat National **PRAP 2S**

Maintien et Actualisation des Compétences tous les 2 ans (7 heures)

PRÉVENTION

NOS DIFFÉRENTES FORMATIONS

GESTES & POSTURES



7h ou 3h30 en Présentiel



La formation **Gestes et Postures** répond aux obligations du Code du Travail (articles L4121-1 et suivants, R4541-1 à R4541-9) relatives à la sécurité, la santé et la prévention des risques liés à la manutention.

Les efforts physiques, les postures contraignantes et la répétitivité favorisent la survenue de TMS et d'Accidents de Travail. La formation **Gestes et Postures** réduit ces risques, **améliore le confort et la performance**, tout en répondant aux obligations légales.

PUBLIC CIBLE : La formation **Gestes et Postures** s'adresse aux salariés exposés aux risques physiques ainsi qu'aux encadrants et préventeurs impliqués dans la prévention.

OBJECTIFS DE LA FORMATION : Identifier les risques, adopter les bons gestes, utiliser les aides techniques et appliquer les principes ergonomiques pour prévenir douleurs et accidents.

SENSIBILISATION AUX TMS (TROUBLES MUSCULOQUELETTIQUES)



7h ou 3h30
en Présentiel



La formation **Sensibilisation aux TMS** répond aux obligations du Code du travail (articles L4121-1 et suivants) sur la sécurité et la santé des salariés.

Les TMS, **première cause de maladies professionnelles** (90%), sont liés aux postures, efforts et organisation du travail. La **sensibilisation aux TMS renforce la culture de prévention, réduit l'absentéisme et améliore bien-être et la performance**.

PUBLIC CIBLE : La formation **Sensibilisation aux TMS** s'adresse à tous les salariés exposés à des risques de douleurs articulaires, musculaires et posturales.

OBJECTIFS DE LA FORMATION : Comprendre les TMS, identifier les risques, adopter les bons gestes, appliquer les principes de prévention et contribuer à la démarche de prévention.

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL SUR ÉCRAN



7h ou 3h30 en Présentiel



Le **travail sur écran** expose à des risques comme la **fatigue visuelle**, les TMS et le **stress**. Cette formation sensibilise aux **bonnes pratiques d'ergonomie**, à la **gestion du temps** et à **l'importance des pauses actives**, conformément au Décret n° 91-451 du Code du Travail, afin de **préserver la santé et le bien-être**.

PUBLIC CIBLE : La formation s'adresse aux salariés travaillant sur écran, ainsi qu'aux encadrants et préventeurs impliqués dans la prévention des risques liés au travail sur écran.

OBJECTIFS DE LA FORMATION : À l'issue de la formation, les participants sauront identifier les risques liés au travail sur écran, adopter une posture ergonomique, aménager leur poste, appliquer des techniques de prévention et contribuer à la démarche de prévention.

SENSIBILISATION AUX RISQUES ROUTIERS



7h ou 3h30 en Présentiel



Les **accidents routiers, première cause de mortalité au travail**, doivent être intégrés au DUERP (articles L4121-1 à L4121-5). Notre formation sensibilise vos équipes aux **bons réflexes**, à la **gestion des risques** (fatigue, distracteurs) et aide à **réduire accidents, absentéisme et coûts**, tout en respectant vos obligations légales.

PUBLIC CIBLE : Salariés, encadrants et conducteurs effectuant des déplacements professionnels, que ce soit en véhicule de service ou personnel.

OBJECTIFS DE LA FORMATION : Identifier les facteurs de risque routier, **maîtriser** la réglementation, adopter une **conduite responsable**, corriger les comportements à risque et **sensibiliser** aux enjeux humains et financiers.

SECOURISME

NOS DIFFÉRENTES FORMATIONS

PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE (PSSM)



14h en Présentiel ou
Distanciel (2 jours)

La formation **Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)** vise à donner aux participants les compétences essentielles pour **identifier, comprendre, réagir face aux troubles psychiques les plus courants**.

Elle vise à développer les compétences nécessaires pour **identifier la souffrance psychologique, intervenir de manière adaptée et orienter vers les dispositifs compétents**.

Cette formation s'inscrit dans une démarche globale de prévention des Risques Psychosociaux (RPS), de Qualité de Vie et Conditions de travail (QVCT) et de santé mentale en entreprise.

PUBLIC CIBLE : La formation s'adresse aux managers/encadrants, référents RPS / QVCT, membres du CSE/SSCT, travailleurs sociaux, professionnels de l'accompagnement ou toute personne souhaitant développer des compétences en santé mentale

OBJECTIFS DE LA FORMATION : À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les principaux **troubles psychiques**
- Identifier les **signaux faibles** et les **signes de détresse psychologique**
- Savoir adopter une **posture d'écoute, de soutien et de non-jugement**
- **Intervenir de manière adaptée** face à une situation de crise
- **Orienter** la personne vers les ressources et professionnels compétents
- Devenir un **relais de prévention en santé mentale** dans son environnement professionnel

> Attestation de Formation «**Premiers Secours en Santé Mentale**»

Possibilité de **Maintien et Actualisation des Compétences** selon les besoins

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



14h en Présentiel (2 jours)

La formation **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours en cas d'accident (articles L4121-1 et R4224-14 du CT). Elle répond également aux obligations du Code de la Sécurité Sociale concernant la prévention des risques professionnels.

La formation SST permet aux salariés d'**intervenir rapidement et efficacement face à un accident du travail ou un malaise**, tout en assurant la **protection des personnes** et l'**alerte des secours adaptés**. Elle leur donne les compétences nécessaires pour réaliser les gestes de premiers secours et agir en toute sécurité.

Conforme aux **référentiels de l'INRS**, la formation intègre également une **dimension prévention**, en rendant les participants capables d'**identifier les situations à risques et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail**. Elle repose sur une pédagogie active alternant apports essentiels et mises en situation concrètes.

PUBLIC CIBLE : La formation SST s'adresse à tous les salariés, afin qu'ils puissent intervenir efficacement en cas d'accident du travail et contribuer à la prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS DE LA FORMATION : À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- **Intervenir** face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en œuvre les **gestes de premiers secours** (protéger, examiner, alerter, secourir).
- **Réagir** en cas de malaise, hémorragie, arrêt cardiaque, etc.
- **Contribuer à la prévention** des risques dans l'entreprise.
- **Connaître le rôle du SST** dans l'organisation des secours internes.

SECOURISME

NOS DIFFÉRENTES FORMATIONS

INITIATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS




4h à 7h en Présentiel

La formation **Initiation aux Gestes de Premiers Secours** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur de garantir la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses salariés (articles L4121-1 et suivants du CT). Selon l'article R4224-15, les entreprises doivent mettre en place un dispositif de secours adapté, incluant la formation du personnel aux gestes de premiers secours.

L'initiation aux gestes de premiers secours a pour objectif de **sensibiliser les participants aux réflexes essentiels** à adopter en cas d'urgence. Elle permet d'identifier une situation à risque, de protéger la victime et l'environnement, d'alerter les secours et de réaliser les premiers gestes adaptés en attendant leur arrivée.

PUBLIC CIBLE : Tous les salariés souhaitant acquérir les bases des gestes de premiers secours en entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION : À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier une situation d'urgence et alerter les secours.
- Réagir face à une victime (malaise, étouffement, saignement, perte de connaissance, arrêt cardiaque).
- Adopter les bonnes pratiques pour sécuriser la victime et éviter l'aggravation de son état.

UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR




2h en Présentiel

La formation à l'**utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE)** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur de garantir la sécurité de ses salariés (articles L4121-1 et suivants du CT). Depuis le décret n°2007-705 du 4 mai 2007, toute personne, même non médecin, est autorisée à utiliser un défibrillateur automatisé externe afin d'augmenter les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque.

L'utilisation du défibrillateur vise à **permettre aux participants d'agir rapidement et sans hésitation face à une personne en arrêt cardiaque**. Elle apporte les connaissances essentielles pour reconnaître une situation d'urgence vitale, alerter les secours et utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) en toute sécurité.

PUBLIC CIBLE : Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant être capable d'intervenir en cas d'urgence cardiaque. Elle est particulièrement recommandée dans les entreprises, établissements recevant du public (ERP), collectivités et associations sportives.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Savoir **reconnaître un arrêt cardiaque** et évaluer la situation
- **Maîtriser les gestes** de premiers secours adaptés (massage cardiaque, alerte des secours)
- Apprendre à **utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)** en toute sécurité
- Adopter une conduite à tenir adaptée en attendant l'arrivée des secours

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION




7h en Présentiel

La formation **Équipier de Première Intervention (EPI)** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité incendie et la protection des travailleurs (articles L4121-1 et suivants du CT) ainsi que la mise en place de moyens de lutte contre l'incendie (articles R4227-28 à R4227-39 du CT).

L'objectif de cette formation est de permettre aux salariés de **réagir efficacement face à un départ de feu et de conduire une évacuation rapide, ordonnée et sécurisée des occupants**. Elle vise à savoir donner l'alerte, utiliser les moyens d'extinction et appliquer les consignes d'évacuation propres à l'établissement en assurant leur propre sécurité, ainsi que celle des autres.

Axée sur la pratique, la formation aborde les **rôles de guide-file et serre-file**, la **gestion des flux**, le **point de rassemblement** et les **comportements à adopter** face à la fumée. Elle s'appuie sur des mises en situation et exercices d'évacuation, adaptées aux locaux et aux risques de l'entreprise.

En intégrant cette formation dans sa politique de prévention, l'entreprise renforce la sécurité collective, réduit les dégâts potentiels et se conforme aux obligations légales.

PUBLIC CIBLE : La formation EPI s'adresse à tous les salariés, notamment ceux désignés comme équipiers de première intervention dans les entreprises, établissements recevant du public (ERP) et installations classées.

OBJECTIFS DE LA FORMATION : La formation vise à permettre aux participants de :

- Identifier les risques d'incendie et comprendre les causes des départs de feu
- Savoir réagir efficacement dès les premières secondes d'un incendie
- Utiliser les moyens d'extinction adaptés (extincteurs, RIA, etc.)
- Maîtriser les consignes de sécurité et d'évacuation
- Participer activement à la prévention incendie dans leur entreprise

MANIPULATION DES EXTINCTEURS




3h30 en Présentiel

La formation **Manipulation des Extincteurs** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur d'assurer la sécurité incendie et de former les salariés à la manipulation des moyens de première intervention (articles R4227-28 et R4227-39 du CT). Cette obligation inclut la mise en place de mesures de prévention et de formation pour garantir une réaction rapide et efficace en cas de départ de feu.

En intégrant la formation Manipulation des Extincteurs, l'entreprise **renforce la sécurité de ses locaux, réduit les risques d'incendie et améliore la réactivité des salariés face aux situations d'urgence**. Elle se conforme ainsi aux obligations légales tout en sensibilisant son personnel à l'importance des premiers gestes en cas de feu.

PUBLIC CIBLE : Tous les salariés, encadrants et préventeurs des entreprises et établissements recevant du public (ERP), soumis aux obligations de formation en sécurité incendie.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les causes et les risques d'incendie
- Connaître la réglementation en matière de sécurité incendie
- Identifier les différents types d'extincteurs et leur utilisation appropriée
- Savoir manipuler un extincteur en situation réelle
- Adopter les bons réflexes en cas de départ de feu

INCENDIE

NOS DIFFÉRENTES FORMATIONS

ÉVACUATION : RÔLE DES GUIDES-FILE / SERRES-FILE



3h30 en Présentiel



La formation «**Évacuation : Rôle des Guides-File et Serres-File**» s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs (articles L4121-1 et suivants du CT). Plus spécifiquement, les obligations en matière de sécurité incendie et d'évacuation sont définies par les articles R4227-34 à R4227-39 du CT, qui imposent notamment la mise en place d'une organisation adaptée et d'exercices périodiques.

En intégrant cette formation, l'entreprise garantit une **évacuation rapide et sécurisée en cas de sinistre**, limite les risques de panique et assure la mise en conformité avec les exigences réglementaires.

PUBLIC CIBLE : La formation s'adresse aux guides-file et serres-file désignés, ainsi qu'à toute personne impliquée dans la gestion des évacuations en entreprise, ERP ou ERT.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre le **cadre réglementaire** et les **obligations de l'employeur** en matière d'évacuation
- Identifier les **rôles et responsabilités** des guides-file et serres-file
- **Connaître les consignes d'évacuation** et les principes de gestion des flux de personnes
- **Savoir réagir** face à un départ de feu ou une situation d'évacuation d'urgence
- **Mener et coordonner** une évacuation efficace en limitant les risques

MANAGEMENT

NOS DIFFÉRENTES FORMATIONS

MANAGEMENT DE PROXIMITÉ



21h en Présentiel
(3 jours)



La formation **Management de Proximité** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur d'organiser et d'adapter les conditions de travail pour assurer la sécurité, la santé physique et mentale des salariés (articles L4121-1 à L4121-5 du CT).

Le manager de proximité joue un **rôle clé dans la mise en œuvre** de cette obligation en veillant au **bien-être des équipes**, à la **performance collective** et à la **prévention des risques psychosociaux** (RPS). En intégrant une démarche de management bienveillant et efficace, **l'entreprise favorise l'engagement des collaborateurs, améliore la cohésion d'équipe et optimise la productivité**, tout en se conformant aux exigences légales et aux principes de Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT).

PUBLIC CIBLE : La formation s'adresse aux managers de premier niveau, chefs d'équipe, superviseurs, encadrants intermédiaires, et toute personne ayant un rôle de gestion d'équipe sur le terrain.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- **Développer les compétences managériales** essentielles pour animer une équipe au quotidien
- Comprendre les **obligations légales** en matière de management, de sécurité et de prévention des risques
- Acquérir des **techniques de communication** pour favoriser la motivation et l'implication des collaborateurs
- **Gérer les conflits et prévenir les risques psychosociaux**
- Mettre en place un **suivi efficace des performances** et **accompagner le changement**

Possibilité de perfectionnement avec modules complémentaires
(gestion des conflits, leadership, accompagnement du changement, etc.)

MANAGEMENT

NOS DIFFÉRENTES FORMATIONS

MANAGEMENT & LEADERSHIP CADRE RÉGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES



14h en Présentiel
(2 jours)

La formation **Management & Leadership** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur de garantir la sécurité et la santé mentale des salariés (articles L4121-1 et suivants du CT), notamment en prévenant les risques psychosociaux (RPS) et en favorisant un environnement de travail sain et productif.

Le management et leadership s'inscrivent dans un **cadre réglementaire précis**, notamment en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Le manager a une **responsabilité essentielle** dans **l'organisation du travail, la prévention des risques professionnels, la qualité de vie au travail et la gestion des relations humaines** au sein de son équipe.

Au-delà des obligations légales, les bonnes pratiques managériales reposent sur une **communication claire**, une **posture de leadership adaptée**, **l'écoute active**, la **reconnaissance du travail réalisé** et la **capacité à mobiliser les équipes autour d'objectifs partagés**. Un management efficace favorise **l'engagement, la performance collective et la prévention des tensions ou situation à risques**.

PUBLIC CIBLE : Managers, chefs d'équipe, encadrants et dirigeants souhaitant renforcer leurs compétences en leadership et management dans un cadre réglementaire et éthique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les **obligations légales** du manager (droit du travail, prévention des RPS, égalité et non-discrimination)
- Adopter un leadership inspirant pour **fédérer et motiver son équipe**
- Développer des outils de **communication efficace et gestion de conflits**
- Savoir **déléguer, organiser et piloter la performance**
- Favoriser un **climat de travail positif** et prévenir les risques psychosociaux

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT



14h en Présentiel
(2 jours)

L'**accompagnement au changement** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, notamment les articles L4121-1 et suivants, qui imposent à l'employeur d'assurer la santé physique et mentale des salariés, et les obligations relatives à la consultation des instances représentatives du personnel en cas de transformation majeure de l'organisation (articles L.2312-8 et L.2312-37 du CT).

Face aux évolutions économiques, technologiques et organisationnelles, la **conduite du changement est un enjeu clé pour garantir la performance et le bien-être des équipes**.

L'accompagnement au changement vise à aider les équipes et les managers à **comprendre, accepter et s'approprier les évolutions organisationnelles, techniques ou humaines** au sein de l'entreprise. Il permet d'**anticiper les impacts du changement, de lever les résistances et de sécuriser les transitions**.

PUBLIC CIBLE : La formation s'adresse aux managers, dirigeants, chefs de projet et RH amenés à conduire des transformations dans leur organisation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION : La formation vise à permettre aux participants de :

- **Comprendre les mécanismes du changement** et ses impacts sur les équipes
- **Anticiper et gérer les résistances au changement**
- Mettre en place une **stratégie de communication efficace**
- **Impliquer les parties prenantes et mobiliser les équipes**

MANAGEMENT

NOS DIFFÉRENTES FORMATIONS

ACCOMPAGNEMENT/COACHING MANAGEMENT DE PROXIMITÉ

Séances de coaching
personnalisées, adaptées
aux besoins spécifiques du
manager
En présentiel ou à distance
Durée flexible selon les
attentes et les objectifs
définis avec le client

L'accompagnement personnalisé en management vise à **renforcer les compétences des managers** en s'adaptant à leurs besoins spécifiques et aux enjeux de leur organisation. Il s'inscrit dans le cadre du Code du travail (article L4121-1), qui impose à l'employeur de protéger la santé physique et mentale des salariés, notamment à travers une gestion efficace du management et des relations professionnelles.

Ce coaching permet d'**améliorer les pratiques managériales, de favoriser une communication efficace et de développer un leadership inspirant**, tout en intégrant les principes de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration de la qualité de vie au travail.

PUBLIC CIBLE : Managers, dirigeants, chefs d'équipe et encadrants souhaitant développer leurs compétences en leadership, communication et gestion des équipes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Définir et ajuster son style de management en fonction de son équipe
- Développer son intelligence émotionnelle et relationnelle
- Gérer les conflits et prévenir les risques psychosociaux
- Améliorer la motivation, la cohésion et l'engagement des collaborateurs
- Apprendre à déléguer efficacement et à responsabiliser son équipe
- Intégrer une démarche de coaching et d'accompagnement dans son management

QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

NOS DIFFÉRENTES FORMATIONS

COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES MEMBRES ELUS DU CSE



35 heures soit 5
jours (selon article
L.2315-18 du Code
du Travail).
Renouvellement ?

La formation **Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur de former les membres élus du Comité Social et Économique (CSE) sur leurs missions en matière de Santé et Sécurité et amélioration des Conditions de Travail (articles L.2315-18 et suivants du CT).

Cette formation permet aux représentants du personnel (élus comme suppléants) d'**appréhender efficacement leur rôle en matière de Santé, Sécurité et Condition de Travail**. Elle leur apporte les connaissances nécessaires pour analyser les risques professionnels, contribuer à la prévention des accidents de travail et participer à l'amélioration des conditions de travail.

PUBLIC CIBLE : La formation **SSCT** s'adresse aux membres élus du CSE des entreprises d'au moins 11 salariés, ou de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre le **rôle et les attributions** du CSE en matière de santé et sécurité
- Maîtriser le **cadre réglementaire et les obligations de l'employeur** en matière de prévention
- **Identifier les risques professionnels et analyser les conditions de travail**
- Contribuer à la **mise en place d'actions de prévention** efficaces
- **Dialoguer avec la direction et les salariés** sur les questions de santé et sécurité

> **Maintien et Actualisation des Compétences :** à chaque mandat soit tous les 4 ans (21h)

PREVENTION DES RPS (RISQUES PSYCHOSOCIAUX)



7h à 14h en Présentiel



La formation **Prévention des RPS** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur d'assurer la santé physique et mentale de ses salariés (articles L4121-1 et suivants du CT).

La formation Prévention des Risques Psychosociaux (RPS) permet d'identifier les facteurs de **stress** et de **tensions au travail**, de **repérer les signaux d'alerte** et de **mettre en place des actions de prévention adaptées**. Elle s'inscrit dans une démarche de Qualité de Vie au Travail, en donnant des repères concrets pour **améliorer l'organisation, la communication, le bien-être des équipes en réduisant l'absentéisme** et favorisant un climat de travail sain.

PUBLIC CIBLE : Tous les salariés, encadrants et préventeurs souhaitant identifier, comprendre et prévenir les risques psychosociaux au sein de leur organisation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les enjeux et les manifestations des RPS
- Identifier les facteurs de risques et leurs impacts sur la santé et l'organisation
- Connaître le cadre légal et les obligations de l'employeur
- Apprendre à réagir face à une situation de RPS et connaître les dispositifs de prévention
- Favoriser une culture de prévention et de bienveillance en entreprise

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL & AGISSEMENTS SEXISTES



7h en Présentiel



La formation **Référent Harcèlement Sexuel & Agissements Sexistes** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose aux employeurs de garantir la sécurité et la santé des salariés (articles L4121-1 et suivants du CT), ainsi que de prévenir et traiter les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes (articles L.1153-1 à L.1153-6 du CT).

Depuis la loi du 5 septembre 2018 « Avenir Professionnel », les **entreprises de plus de 250 salariés ont l'obligation de désigner un référent harcèlement sexuel** chargé d'orienter, informer et accompagner les salariés. **Dans les CSE (Comités Sociaux et Économiques), un référent doit également être nommé, quelle que soit la taille de l'entreprise.**

Cette formation permet d'identifier les situations à risque, de maîtriser le cadre réglementaire, d'adopter une posture adaptée face aux signalements. Elle donne au référent les repères essentiels pour **prévenir les comportements inappropriés et contribuer à un climat de travail respectueux**, en cohérence avec les bonnes pratiques.

PUBLIC CIBLE : La formation s'adresse aux :

- Référents harcèlement sexuel et agissements sexistes en entreprise
- Membres du CSE, RH, managers et préventeurs en charge de la lutte contre les discriminations
- Toute personne désignée pour assurer un rôle de prévention et d'accompagnement

OBJECTIFS DE LA FORMATION : À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Définir et identifier les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
- Connaître le cadre légal et les obligations des employeurs et des référents
- Prévenir et sensibiliser les salariés sur ces sujets
- Savoir recueillir la parole des victimes et accompagner les situations signalées
- Connaître les sanctions et les recours possibles en cas de harcèlement avéré

RÉFÉRENT EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL



1 à 10



21h en Présentiel (3 jours)

La formation **Référent en Santé Sécurité au Travail** s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, qui impose à l'employeur de désigner un salarié compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels (article L4644-1 du CT). Cette obligation vise à renforcer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles en intégrant une démarche proactive de gestion des risques.

La formation Référent en Santé et Sécurité au Travail permet de maîtriser les bases de la prévention de risques professionnels et d'accompagner l'employeur dans sa démarche santé-sécurité. Elle donne les repères essentiels pour identifier et participer à l'évaluation des risques professionnels (DUERP) et contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

PUBLIC CIBLE : La formation s'adresse aux référents santé sécurité désignés, aux managers, encadrants, membres du CSE, ou toute personne impliquée dans la prévention des risques en entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les **obligations légales et réglementaires** en matière de SST
- **Identifier et analyser les risques** professionnels pour mieux les prévenir
- **Proposer des actions d'amélioration** et **mettre en place une démarche de prévention**
- **Animer et sensibiliser les équipes** sur la sécurité et la santé au travail
- **Contribuer à l'évaluation des risques professionnels** (DUERP) et **suivre les actions de prévention**

> **Maintien et Actualisation des Compétences** Maintien et Actualisation des Compétences
Recommandé : tous les 3 ans

SAVOIR-ÊTRE



1 à 12



3h30 en Présentiel

La formation « **Savoir-Être en Entreprise** » s'inscrit dans le cadre du Code du travail, qui impose aux employeurs de garantir un environnement de travail respectueux et propice à la collaboration (articles L4121-1 et suivants du CT). Elle répond également aux exigences en matière de lutte contre les discriminations (article L.1132-1 du CT) et de prévention des risques psychosociaux.

La formation Savoir-Être en entreprise vise à **développer les comportements professionnels** essentiels au travail en équipe et aux relations de travail. Elle permet d'**adopter une posture adaptée, de mieux communiquer, de gérer ses émotions et de renforcer le respect, la coopération et l'efficacité au quotidien.**

PUBLIC CIBLE : La formation s'adresse à tous les salariés, notamment aux nouveaux embauchés, alternants et jeunes actifs, afin de faciliter leur intégration et d'améliorer leur posture professionnelle.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les **règles et codes du savoir-être professionnel**
- Adopter une **attitude positive et professionnelle**
- Développer des **compétences relationnelles et communicationnelles**
- **Respecter le cadre réglementaire et éthique** en entreprise
- **Prévenir les conflits et comportements inadaptés**

HYGIÈNE ALIMENTAIRE

NOS DIFFÉRENTES FORMATIONS

FORMATION SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ADAPTÉE À L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION COMMERCIALE



1 à 10



14h en Présentiel
(2 jours)

La formation s'inscrit dans le cadre réglementaire du Paquet Hygiène, qui impose aux établissements de restauration commerciale de respecter les bonnes pratiques d'hygiène (BPH) et la méthode HACCP pour garantir la sécurité sanitaire des aliments (Règlement CE 852/2004).

L'objectif est d'accompagner les professionnels de la restauration dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, afin de prévenir les risques de toxi-infections alimentaires et de non-conformités lors des contrôles sanitaires.

PUBLIC CIBLE : La formation s'adresse aux gérants, cuisiniers, serveurs et personnels de restauration commerciale (restaurants, snacks, food-trucks, traiteurs, etc.), afin de leur permettre d'acquérir les bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître les principes de l'hygiène alimentaire et le cadre réglementaire
- Identifier les risques microbiologiques, chimiques et physiques
- Maîtriser les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) en restauration
- Assurer la traçabilité des aliments et gérer les non-conformités

> Attestation de formation en hygiène alimentaire (conforme à l'obligation légale pour la restauration commerciale)

LA
SÉCURITÉ
EST
ENTRE VOS
MAINS !

FORMATIONS DE FORMATEURS

NOS DIFFÉRENTES FORMATIONS

DEVENIR FORMATEUR PRAP IBC



70h en présentiel



(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Industrie, Bâtiment, Bureautique, Commerce)

La formation de Formateur PRAP IBC s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail, (articles L4121-1 et suivants), Elle est conforme aux référentiels et recommandations de l'INRS et s'intègre dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels.

La formation « Devenir Formateur PRAP IBC » s'inscrit dans une logique de formation-action et de déploiement structuré de la démarche de prévention au sein des organisations.

Elle permet de former des professionnels capables de concevoir, animer et piloter des dispositifs PRAP IBC intégrés à l'organisation du travail, aux pratiques managériales et aux orientations stratégiques, dans le respect des référentiels de l'INRS.

La formation développe une capacité à analyser le travail réel, à structurer des parcours pédagogiques opérationnels et à accompagner la mise en œuvre durable des actions de prévention dans les organisations. La formation « Devenir Formateur PRAP IBC » constitue ainsi un levier de structuration, de professionnalisation et de diffusion durable de la démarche de prévention.

PUBLIC CIBLE : Formateurs Internes, Responsables HSE/Prévention, animateurs Sécurité, Référents Santé Sécurité au Travail, Préventeurs, Consultants, Professionnels de la Formation, ou toute personne désirant devenir Formateur PRAP IBC.

OBJECTIFS DE LA FORMATION : La formation « Devenir formateur PRAP IBC » permet d'élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention en entreprise, de mobiliser et sensibiliser les différents acteurs, de mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, de proposer et d'accompagner des améliorations des situations de travail, ainsi que de concevoir et animer des formations-action du personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique.

> Certificat National de Formateur PRAP IBC (INRS / CARSAT)
Maintien et Actualisation des Compétences : tous les 3 ans

DEVENIR FORMATEUR EN GESTES ET POSTURES



21 à 35h en présentiel (3 à 5 jours)
adaptable en fonction des objectifs
et du contexte professionnel.



La formation de Formateur en Gestes et Postures s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code du travail (articles L4121-1 et suivants & articles R4541-1 à R4541-9) et dans les obligations de prévention des risques professionnels liés à l'activité physique.

La formation de Formateur en Gestes et Postures permet de professionnaliser des intervenants capables de concevoir et d'animer des actions de formation efficaces en prévention des risques physiques au travail.

Les futurs formateurs apprennent à évaluer les risques, à structurer des programmes de formation adaptés aux contextes professionnels, à sensibiliser les équipes, à enseigner les bonnes pratiques ergonomiques et à accompagner durablement l'évolution des comportements au travail.

PUBLIC CIBLE : Formateurs internes, managers de proximité, animateurs sécurité, professionnels de la formation, ou toute personne désirant devenir formateur en gestes et postures.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Identifier les risques liés à l'activité physique professionnelle
- Sensibiliser aux gestes répétitifs, aux postures contraignantes et aux efforts excessifs
- Conseiller et transmettre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés aux situations de travail
- Acquérir les compétences nécessaires pour concevoir et animer une formation geste et postures
- Devenir un relais prévention au sein de son environnement professionnel

> Attestation de Formateur en Gestes et Postures
Possibilité de Maintien et Actualisation des Compétences selon besoins

Nos Agréments & Habilitations

Nos agréments garantissent des formations **conformes aux exigences réglementaires et adaptées** aux réalités du terrain.

Habilitations INRS :

- «Formateur PRAP IBC» – n° en attente
- «Acteur PRAP IBC» – n° 1517419/2022/Prap-IBC-01-01/0/14
- «Acteur PRAP 2S» – n° H34036/2024/Prap-2S-1/0/14
- «Sauveteur Secouriste du Travail» – n° 1517417/2022/SST-01/0/14

Agréments officiels :

- «Formation en Santé, Sécurité et Conditions de Travail aux membres de la délégation du personnel du Comité Social et Economique» – Agrément du Préfet de la Région Normandie
- «Formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale» – Agrément DRAAF Normandie (n° 280377182023)

Faites confiance à un organisme reconnu pour former et sécuriser vos équipes !

Modalités d'inscription :

Contactez-nous par e-mail à contact@ghformation.fr ou via notre formulaire en ligne sur notre site internet www.ghformation.fr pour vous inscrire, vérifier les disponibilités et/ou obtenir un devis.

Nos formations sont éligibles à une **prise en charge par votre OPCO** (Opérateur de Compétences) dans le cadre du financement de la formation professionnelle. Nous vous accompagnons dans la constitution et le dépôt de votre dossier (devis, programme, convention de formation) afin d'optimiser votre demande et garantir une prise en charge adaptée à votre situation.

Sur simple demande GH Formation vous fera parvenir :

- Les programmes des formations
- Les modalités et délais d'accès à la formation
- Les tarifs et devis personnalisés

Accessibilité

Les locaux où interviennent l'équipe de GH FORMATION sont **entièrement accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**, garantissant un **accueil adapté et conforme aux normes d'accessibilité en vigueur**.

N'hésitez pas à nous préciser si vous avez des **besoins spécifiques** (reconnaissance Handicap / Situation Familiale...).

**Des Formations Sur-Mesures,
Adaptées à Vos Besoins !**

Nos formations sont adaptables et personnalisables en fonction des besoins spécifiques de chaque client. Nous concevons des programmes sur mesure pour répondre aux exigences de votre secteur et de vos objectifs. N'hésitez pas à nous contacter pour échanger sur vos besoins et élaborer une formation sur mesure.

GH FORMATION, depuis 2021 c'est :

Plus de **5 200** stagiaires formés

Un taux de réussite de **99 %**

Un taux de satisfaction de **98 %**

**VOTRE RÉUSSITE,
NOTRE ENGAGEMENT !**



GH FORMATION SARL

310 rue du Bois Mègle - 76890 BIVILLE-LA-BAIGNARDE

06 59 37 59 35

contact@ghformation.fr

RCS de Dieppe

SIRET : 938 454 303 00018 - NAF/APE : 8559A

Enregistrée à l'INSEE le 09-12-2024

NDA : 28 760 760 076



www.ghformation.fr



Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualifiée a été délivrée au titre de la catégorie
d'actions suivantes : **ACTIONS DE FORMATION**



GH FORMATION

